



## Probleme de structure de batiment

Par cindy, le 27/07/2010 à 22:20

Bonjour,

Je vous écris afin d'avoir quelques réponses a mes question,je ne sais pas quoi face a ce problème.

J'ai acheté un appartement en juin.J'ai prévu des travaux intérieurs par un entrepreneur.Lorsque ce dernier a commence les travaux,lorsqu'il a commence a démolir les murs,il est tombe sur deux grosses fissures.J'ai contacte le syndic qui a demande a leur architecte de venir constater les fissures.Pour une il faut faire un brossage et pour l'autre fissures il a demande a mon entrepreneur de mettre le mur a nu pour voir l'entendu des dégâts.Il est donc revenu une fois le mur mis a nu,il a constate 4 poutres pourries,il en a fait le diagnostic,il demande l'échange de ces 4 poutres contres des nouvelles.

J'ai demande au syndic si on pouvait nous même faire le brossage et changer les poutres et se faire rembourser de ces travaux étant donne que ces dégâts sont dus a des problèmes de structures,il m'a demande d'attendre l'AG qui se passera seulement fin octobre.Je ne peux attendre l'AG et attendre le délai afin que les travaux commencent.Je ne peux me permettre d'attendre encore plus longtemps d'effectuer mes travaux et de ne pas louer cet appartement.J'ai donc demande au syndicat si je pouvais continuer mes travaux afin d'éviter une perte financière,je ne peux payer mon crédit jusqu'au ce qu'ils décident de les réaliser.II m'a répondu que ca sera a moi de recasser les murs,et de repayer pour la remise en état si je finis mes travaux.Je leur ai demande de décréter un état d'urgence afin de débloquer de l'argent pour effectuer au plus vite ces réparations pour que je puisse continuer mes propres travaux et éviter de perdre plus d'argent.

Quels recours puis je avoir face a cela?puis je demander des indemnités financière si je décide d'attendre l'AG?Si je continue mes travaux,doivent ils remettre mes murs en état?

Je vous remercie beaucoup pour votre aide